

**Séance du Conseil de Ville  
du 25 août 2008 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 17 / 2008**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 16 du 30 juin 2008
4. Questions orales
5. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
  - Mme Idranee ALI-Lutchmoodoo, son époux Iskander ALI, ainsi que leurs enfants Jordan et Bryan ALI
  - M. Admir HODZIC, son épouse Victoria HODZIC-Chobak, ainsi que leurs enfants Roman et Adrian HODZIC
  - M. Isa ISUFI, son épouse Zoja ISUFI-Gaxherri, ainsi que leur fils Valmir ISUFI
  - Mme Maria-Purificacion MIRA
  - M. Ensad SELIMOVIC, son épouse Rezija SELIMOVIC-Smajic, ainsi que leurs enfants Ardinela et Adnan SELIMOVIC
6. Développement de l'interpellation 3.03/08 - "Energies", CS•POP, M. Max Goetschmann
7. Développement du postulat 4.04/08 - "Panneaux solaires", CS•POP, M. Jean Parrat
8. Réponse à la question écrite 2.03/08 - "Personnel auxiliaire engagé à la Commune", PDC-JDC, M. Didier Schaller
9. Réponse à la question écrite 2.04/08 - "A propos du fonds communal des digues", CS•POP, M. Didier Nicoulin
10. Réponse à la question écrite 2.05/08 - "Plus de transparence dans la gestion du personnel", CS•POP, M. Jean Parrat
11. Divers

## 1. COMMUNICATIONS

**Mme la Présidente** ouvre la séance et salue les membres présents. Elle indique qu'à la suite de la démission de Mme Clara Thentz, PS, M. Grégoire Monin a été nommé conseiller de ville. Le suppléant sera désigné hors liste par le parti. De plus, Mme la Présidente salue M. Raphaël Broquet, suppléant du groupe PCSI, qui siège pour la première fois, et adresse ses félicitations à Mme Joëlle Fasano à l'occasion de la naissance de sa fille Julie.

En dernier lieu, Mme la Présidente rappelle qu'une séance extraordinaire du Conseil de Ville aura lieu le 15 septembre 2008, réunion au cours de laquelle le Législatif débattrait de la hausse de la quotité d'impôts pour financer trois grands projets.

## 2. APPEL

46 membres sont présents.

Mme Sylvianne **Mertenat**, présidente, M. Hubert **Crevoisier**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Béatrice **Müller**, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, Mme Juliette **Kohler**, M. Sébastien **Lapaire**, scrutateurs.

### **Conseil de Ville**

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Yves **Aubry**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Boillat**, Yves **Bregnard**, Pierre **Chételat**, Francine **Chollet**, Yeter **Dincarslan-Ucar**, Françoise **Doriot**, Christian **Frésard**, Jean-Yves **Gentil**, Max **Goetschmann**,

Marie-Claire **Grimm**, Christian **Gugger**, Douglas **Harris**, Sabine **Jaquet**, François **Klopfenstein**, Isa **Kuçi**, Julien **Lesniak**, Christel **Lovis**, Pascal **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Rita **Rais**, Régine **Ramseier**, Jean-François **Rossel**, Philippe **Rottet**, Romain **Seuret**, Mehmet **Suvat**, Pierre **Tschopp**, Anselme **Voiron**, Pierre-Alain **Voisard**, Lucie **Wicht**.

Sont excusés et remplacés

M. Mehmet Ali Celik est remplacé par M. Marco **Lorenzini**  
 M. Jean-Bernard Deillon est remplacé par Mme Anne **Froidevaux**  
 Mme Joëlle Fasano est remplacée par M. Raphaël **Broquet**  
 M. Francesco Prudente est remplacé par M. Damien **Chappuis**  
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Didier **Schaller**

Sont excusés

M. David Asséo  
 M. Besim Hoxha  
 M. Giuseppe Natale  
 Mme Marie-Anne Rebetez  
 M. Félix Vazquez

**Conseil communal**

- M. Gilles **Froidevaux**, maire
- M. Pierre **Brulhart**, Département de l'énergie et des eaux
- Mme Patricia **Cattin**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département des finances et des écoles
- M. André **Parrat**, Département des travaux publics
- M. Josy **Simon**, Département des affaires sociales, de la jeunesse et du logement
- Mme Renée **Sorg**, Département de l'urbanisme et de l'environnement

**Chancellerie communale, huissier**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAL NO 16 DU 30 JUIN 2008**

Le procès-verbal no 16 du 30 juin 2008 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Pierre Chételat**, PLR, souhaite connaître les raisons pour lesquelles la Municipalité a fermé la piste de vélo free style du Colliard, dont l'accès se fait par un chemin balisé et reconnu par l'Association jurassienne de tourisme pédestre. Selon un article de presse paru le 11 juillet dernier, les utilisateurs des lieux s'y rendent par Courroux. De plus, selon Juride, le spot est ouvert aux adeptes dès 18 ans ou accompagnés d'un adulte. De l'avis de M. Chételat, cette association est victime du différend opposant la Municipalité à la Bourgeoisie, ce qu'il regrette, d'autant que les jeunes concernés n'ont requis de la Commune qu'un raccordement électrique.

**M. André Parrat** félicite Juride pour son esprit d'initiative, considérant de plus la piste de free style réalisée à Mervelier, et se réjouit de cette installation. S'agissant de l'installation du Colliard, M. Parrat souligne qu'elle est la seule piste couverte de Suisse, ce qui représente à son sens un avantage pour Delémont et sa région, ce dont il se réjouit également.

Toutefois, M. Parrat relève que les jeunes gens n'ont pas été correctement aiguillés par le propriétaire des lieux quant aux procédures administratives à respecter pour cette réalisation, qui nécessite un changement d'affectation. En effet, la halle du Colliard se trouve en zone verte, qui devrait être changée en zone de loisirs. De plus, aucun permis de construire n'a été demandé pour cette réalisation.

M. Parrat indique qu'au cours de séances de conciliation avec Juride, la Société d'écologie et de protection des oiseaux de Delémont (SEPOD) a émis des doutes et des exigences quant au respect des oiseaux et à la tranquillité des lieux. Malgré tout, un accord entre les deux parties a été trouvé. Malheureusement, les CFF refusent toute responsabilité dans la pratique de ce sport au Colliard, en raison du passage à niveau non gardé. Pour sa part, M. Parrat refuse également d'assumer seul cette responsabilité, considérant la dangerosité des lieux. Il indique également que des propositions ont récemment été soumises aux CFF, dont la position est attendue avant une reprise de contact avec Juride.

**M. Pierre Chételat** est partiellement satisfait.

**M. Yves Bregnard**, PDC-JDC, revenant à un article de presse relatif aux écoquartiers, s'interroge sur les propos de l'urbaniste communal, stipulant qu'une partie du crédit-cadre "Delémont marée basse" pourrait être utilisée pour étudier la création d'un tel quartier au Gros-Seuc, combinant ainsi les idées générales d'Europan et les mesures de lutte contre les inondations. Il demande donc au Conseil communal de confirmer que le crédit-cadre de la carte des dangers servira uniquement à lutter contre les inondations et non à financer une étude urbanistique.

**M. André Parrat** assure qu'aucune part du crédit-cadre lié à la carte des dangers ne sera affectée au développement urbanistique de Delémont. Ce crédit prévoit uniquement des mesures urgentes pour protéger la ville à long terme contre les inondations. D'autres moyens pourront ensuite être envisagés dans le cadre du développement de Delémont, par exemple pour Europan.

**M. Yves Bregnard** est satisfait.

**Mme Christelle Lovis**, PS, partiellement renseignée sur la piste free style du Colliard, rappelle qu'un crédit de Fr. 25'000.- avait été voté par le Législatif pour mener une réflexion sur la sortie de Delémont, en direction de Soyhières, impliquant également le passage à niveau non gardé du Colliard. A ce sujet, elle demande des renseignements quant au calendrier des travaux.

**M. André Parrat** confirme ce crédit, dont l'étude englobe d'une part l'entrée nord-est de la ville pour la rendre attractive et, d'autre part, la modération de la circulation permettant à tous les usagers du secteur d'accéder au Colliard ainsi qu'à l'Auberge de Jeunesse. M. Parrat indique que l'étude sera soumise au Conseil communal dans deux mois. Le début des travaux pourrait intervenir dès 2009 et s'achever en 2010, dotant le Colliard d'un passage à niveau sécurisé. Soulignant la particularité de cet endroit chargé, M. Parrat indique qu'une carte des dangers relative à la Birse sera également réalisée. Elle préconisera certainement l'élargissement de la confluence Sorne-Birse, afin de protéger la ville contre les inondations.

**Mme Christelle Lovis** est satisfaite.

**Mme Anne Froidevaux**, PDC-JDC, rappelle la campagne publicitaire lancée par le Canton en 2007, dans le but d'inciter les citoyens bâlois à s'établir dans le Jura. Revenant sur l'enquête menée cet été par le journal *Basler Zeitung* auprès de différentes communes, demandant si la campagne a porté ses fruits, Mme Froidevaux souhaite des renseignements de la part M. le Maire, considérant que la réponse de la Ville, sur carte postale, ne répondait pas à la question du journal bâlois.

**M. le Maire** confirme les campagnes de promotion menées par le Canton, auxquelles le Conseil communal s'est parfois joint. Les effets ne peuvent pour l'instant pas être mesurés, étant donné qu'aucune arrivée massive de Bâlois dans le Jura n'a été enregistrée. M. le Maire reste toutefois convaincu que ce genre d'actions s'inscrit dans la durée, raison pour laquelle Delémont participe aux campagnes publicitaires organisées par le Canton. Ainsi, la Ville y a pris part une nouvelle fois à l'occasion du Marché-Concours de Saignelégier.

**Mme Anne Froidevaux** est satisfaite.

**M. Yves Bregnard**, PDC-JDC, s'interroge sur la suppression de deux places de stationnement gratuit à l'angle de la rue du Temple et de la rue des Pins. En effet, toutes les zones définies le long de la rue du Temple contribuent à y modérer la circulation.

**M. le Maire**, président de la Délégation à la circulation, ignore les raisons pour lesquelles ces places ont été supprimées. Il se renseignera à ce sujet auprès du Commissaire de police et du responsable de la Voirie et transmettra une réponse écrite à M. Bregnard.

**M. Yves Bregnard** n'est pas satisfait.

## 5. **PROMESSE D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL**

**M. le Maire** indique que les dossiers présentés ont été examinés par les services communaux et cantonaux compétents et qu'ils n'appellent aucune remarque particulière. Par conséquent, il invite le Conseil de Ville à les approuver.

**M. Dominique Baettig** relève que deux requérants s'étaient vu refuser le droit de cité dans un premier temps en raison de dettes sociales importantes, s'élevant pour chacun à près de Fr. 80'000.-. Selon M. Baettig, la loi cantonale ad hoc modifiée cette année ne prévoit plus le remboursement des prêts. Il souhaiterait en connaître les raisons et se demande si une procédure de remboursement ne devrait pas être prévue pour les requérants, avant qu'ils ne présentent leur dossier.

**M. le Maire** indique que deux dossiers présentent effectivement des dettes sociales, toutefois, de Fr. 70'000.-, respectivement de Fr. 10'000.-. Il confirme qu'en raison de dettes sociales, ces deux dossiers ont été, dans un premier temps, préavisés négativement par le Conseil communal. Le Service de la population est intervenu une nouvelle fois auprès de la Municipalité, se basant sur l'art. 36 de la Loi sur l'action sociale qui stipule que l'aide sociale est remboursable s'il s'agit d'avances, de sommes versées indûment, si le bénéficiaire dispose de fonds suite à un héritage ou s'il obtient un revenu assurant un train de vie aisé. Sur la base des attestations de salaires figurant dans les dossiers, le Conseil communal a estimé que les revenus n'étaient de loin pas aisés et que l'article de loi précité ne s'appliquait de ce fait pas. Dans le cas contraire, M. le Maire indique qu'un préavis négatif aurait été émis et le remboursement des dettes sociales exigé. De plus, M. le Maire précise que les dettes sociales en question datent des années 1999 et 2000 et que, depuis, les requérants ont des emplois dans la région.

Par conséquent, le Conseil communal, tout comme le Service de la population, a estimé que les deux dossiers répondaient aux exigences indispensables à l'octroi de l'indigénat communal.

### **Mme Idranee ALI-Lutchmoodoo, son époux Iskander ALI, ainsi que leurs enfants Jordan et Bryan ALI**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Idranee ALI-Lutchmoodoo, son époux Iskander ALI, leurs enfants Jordan et Bryan ALI, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

### **M. Admir HODZIC, son épouse Victoria HODZIC-Chobak, ainsi que leurs enfants Roman et Adrian HODZIC**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Admir HODZIC, son épouse Victoria HODZIC-Chobak, leurs enfants Roman et Adrian HODZIC, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, avec deux avis contraires.

### **M. Isa ISUFI, son épouse Zoja ISUFI-Gaxherri, ainsi que leur fils Valmir ISUFI**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Isa ISUFI, son épouse Zoja ISUFI-Gaxherri, leur fils Valmir ISUFI, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

### **Mme Maria-Purificacion MIRA**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Maria-Purificacion MIRA, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

**M. Ensad SELIMOVIC, son épouse Rezija SELIMOVIC-Smajic, ainsi que leurs enfants Ardinela et Adnan SELIMOVIC**

**DECISION** : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Ensad SELIMOVIC, son épouse Rezija SELIMOVIC-Smajic, leurs enfants Ardinela et Adnan SELIMOVIC, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, avec trois avis contraires.

**6. DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.03/08 - "ENERGIES", CS•POP, M. MAX GOETSCHMANN**

**M. Max Goetschmann**, CS•POP, relève l'importance de la problématique liée à l'énergie, en raison du réchauffement climatique, des catastrophes toujours plus fréquentes, de l'approvisionnement des ressources et des coûts, citant en exemple l'essence, le mazout et l'électricité. Cette dernière devrait d'ailleurs subir une hausse de quelque 16 % dès le mois d'octobre et de 21 % dès 2009. Selon M. Goetschmann, ces hausses sont entre autres dues à des spéculations visant l'obtention du rendement immédiat le plus haut possible. A son avis, la libéralisation y contribue également. A ce sujet, M. Goetschmann rappelle que le peuple, lors d'un premier vote fédéral, avait refusé la libéralisation du marché de l'électricité. Au niveau fédéral, M. Goetschmann estime que quelques personnalités favorables au libéralisme ont pris le contrôle du Parti radical et de l'UDC.

S'agissant de l'évolution du domaine de l'électricité, M. Goetschmann estime qu'un retour en arrière a lieu, en raison notamment de la rétribution pour l'utilisation du réseau (RUR), qu'il compare à un péage. Revenant sur le poste de délégué à l'énergie et au développement durable, M. Goetschmann estime que le comité référendaire, opposé à cette fonction, s'est trompé de cible, étant donné que l'augmentation prévisible du coût de l'énergie est bien plus importante que la taxe prévue pour le financement de cette fonction. De plus, M. Goetschmann rappelle que ce poste était destiné à, entre autres, trouver des moyens pour tenter de faire baisser les factures d'électricité des ménages. A son sens, la responsabilité de chacun est engagée, en particulier celle des sections locales des partis, qui portent la responsabilité principale quant aux hausses des coûts de l'énergie électrique. Aussi, M. Goetschmann attend des propositions de leur part dans ce domaine.

Reprenant les questions de l'interpellation, M. Goetschmann souhaite connaître la façon dont la Municipalité envisage de poursuivre son implication dans ce domaine. Il s'interroge également sur le financement de la politique communale en matière d'énergie et son organisation administrative. En dernier lieu, il souhaite savoir ce que le Conseil communal considère comme prioritaire dans ce domaine et demande si la collaboration avec le Canton ou d'autres communes sera intensifiée.

**M. Pierre Brulhart** invite les partis à prendre part à une discussion commune sur cette problématique et confirme l'augmentation du prix de l'électricité, qui ne procurera du reste aucun revenu supplémentaire à la Commune.

Reprenant les questions de l'interpellation, M. Brulhart confirme la nécessité, pour le Conseil communal, de poursuivre la politique appliquée ces dernières années. Elle répond à un besoin et offre des possibilités d'économie intéressantes pour la ville. M. Brulhart insiste sur le label Gold, décerné au terme d'un audit sérieux par les instances fédérales en raison des réalisations de ces dernières années.

Quant à l'organisation et au financement de la politique énergétique, M. Brulhart indique que, suite à la réorganisation des services techniques, ce domaine sera rattaché aux Services industriels, contrairement à ce qui était prévu pour le délégué à l'énergie et au développement durable. Le chef des Services industriels en sera responsable. L'aspect administratif sera assuré par le secrétariat des Services industriels et la collaboration d'un mandataire externe sera nécessaire, comme en 2007.

S'agissant du financement, M. Brulhart relève qu'une politique énergétique efficace requiert des moyens suffisants. Pour le budget 2009, la somme dédiée à ce domaine pourrait être légèrement inférieure aux Fr. 120'000.- prévus antérieurement. Ce montant pourrait être financé soit par une taxe, qui devrait toutefois être clairement spécifiée dans le règlement ad hoc, comme le prévoit la Loi sur l'approvisionnement en électricité, soit par les recettes

communales, alternative que le Conseil communal préconisera. Une troisième option consisterait à utiliser le solde de la rubrique relative au chauffage et aux coûts de l'énergie, comme proposé par M. Harris en janvier dernier lors de la discussion sur la création de la fonction de délégué à l'énergie et au développement durable.

Quant aux priorités de Delémont dans le domaine de la politique énergétique, M. Brulhart indique que la Ville entend promouvoir les transports publics, qui ont du reste été les plus gros consommateurs d'énergie en 2007. Elle a également pour objectif de réaliser des économies dans les bâtiments par une modification du comportement des utilisateurs, l'isolation de bâtiments ou le changement de fenêtres. M. Brulhart cite également le programme d'économies instauré au Centre sportif, sans investissement. De plus, le Conseil communal prévoit d'encourager la consommation d'énergie renouvelable, en souscrivant à du courant vert. L'achat de véhicules carburant au gaz naturel est également envisagé. Ces objectifs vont dans le sens de la politique énergétique fédérale, qui a donné des résultats satisfaisants.

M. Brulhart précise que la collaboration à tous les niveaux est indispensable, relevant l'affiliation de la Municipalité à SuisseEnergie, qui offre des outils pour les projets en matière de politique énergétique. Dans ce cadre, des journées d'information sont mises sur pied, de même que des audits. Des collaborations existent également avec le Service cantonal de l'énergie mais elles pourraient être développées. D'autres collaborations s'effectuent avec le réseau des villes de l'Arc jurassien, dans lequel deux groupes se chargent des questions de politique énergétique, sur les plans politique et technique. Une dernière collaboration existera avec l'agglomération, dont la charte prévoit qu'elle soit labellisée Cité de l'énergie. Ainsi, Delémont entend jouer un rôle moteur pour les autres communes. Toute collaboration avec d'autres localités serait très intéressante.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP, est satisfait.

**M. Pierre Chételat**, PLR, demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.**

**M. Pierre Chételat**, PLR, indique que son groupe est concerné par cette interpellation étant à l'origine du référendum contre le délégué à l'énergie et au développement durable, et souligne la dépendance de la société face à l'énergie, ce qui représente un défi pour l'avenir, à débattre en toute bonne foi selon lui.

Reprenant les questions de l'interpellation, M. Chételat estime que la Municipalité doit cesser de s'investir dans la recherche de solutions permettant aux habitants de réduire leur facture d'électricité, se basant sur l'art. 89 at. 4 de la Constitution fédérale, qui stipule que de telles mesures sont en premier lieu du ressort des cantons. A son avis, que la Municipalité assume cette tâche à la place de la population revient à considérer cette dernière comme étant stupide. De plus, la société est bien plus réactive que les autorités politiques et a la capacité de s'adapter. M. Chételat met également en évidence les nombreux articles parus dans la presse et sur internet donnant des astuces pour réaliser des économies d'énergie. Producteurs et fournisseurs d'énergie donnent également des conseils. Selon M. Chételat, les entreprises font appel à des spécialistes pour cibler les économies d'énergie selon leurs spécificités. Un délégué communal à l'énergie, qui serait un généraliste, ne pourrait que peu les aider.

Toutefois, M. Chételat ne s'oppose pas à des informations à la population par l'intermédiaire du *D'lem Info*, ce qui ne générerait aucun coût supplémentaire.

S'agissant des interventions prioritaires, M. Chételat est d'avis qu'une politique claire, qui correspond aux attributions de la Municipalité, est nécessaire. En ce sens, le maintien de la journée annuelle de la mobilité ou de l'énergie n'engendre pas des coûts trop élevés.

Quant à la collaboration, elle est, selon M. Chételat, souhaitable, comme indiqué dans la campagne menée dans le cadre du référendum précité. Aussi, M. Chételat est d'avis que les communes de l'agglomération pourraient se joindre à la Journée de la mobilité, à laquelle le Canton participera.

En dernier lieu, M. Chételat souhaite connaître les mesures que la Municipalité prendra pour réaliser des économies dans les services communaux, afin d'en réduire les charges.

Cette tâche fait appel au bon sens et est, selon lui, dévolue à la Commune. En outre, elle ne requiert pas la présence d'un délégué.

**M. François Klopfenstein**, PS, partageant les préoccupations du groupe CS•POP quant à la gestion de l'énergie, estime que la gestion énergétique doit être maintenue au Service de l'électricité ou au Service de l'urbanisme et de l'environnement. Il relève que de nombreuses actions ont été menées en matière d'économies d'énergie et qu'elles doivent se poursuivre. Quant à la population, M. Klopfenstein estime que la Ville doit maintenir son rôle de conseil et d'information, notamment dans le cadre des permis de construire.

Revenant à sa question écrite 2.08/07 relative aux chauffe-eau solaires, M. Klopfenstein est d'avis que les actions décrites dans la réponse du Conseil communal doivent se perpétuer, notamment la réédition d'une brochure concernant le chauffage ou l'insertion d'informations sur le site internet de la ville. A ce sujet, M. Klopfenstein souhaite connaître ce qui a été réalisé depuis.

M. Klopfenstein estime que la collaboration avec le délégué cantonal à l'énergie doit être intensifiée, même si les ressources cantonales sont très limitées dans ce domaine. De plus, il suggère de réserver un espace dans le *D'lem Info* à ce délégué, dans le but de renseigner la population sur son rôle, ses moyens et ses recommandations. En dernier lieu, M. Klopfenstein informe que son groupe acceptera le postulat 4.04/08 - "Panneaux solaires" qui sera débattu au point suivant.

**M. Max Goetschmann**, CS•POP, invite à faire preuve de transparence lors de la facture d'électricité d'octobre prochain, qui comprendra une augmentation du prix de l'électricité de 16 %, et d'encourager les bioénergies en participant à leur financement, comme stipulé dans le tract récemment envoyé à la population. Il invite toutefois à être plus compréhensible dans cette démarche. La Ville devrait également saisir cette occasion pour proposer des astuces ou des mesures plus conséquentes pour réduire la facture d'électricité, d'autant que cette première facture risque de surprendre la population.

Revenant sur les propos de M. Chételat, M. Goetschmann relève qu'aucune proposition concrète n'émane du Parti radical, qui, selon lui, fuit ses responsabilités. Sur le plan suisse, M. Goetschmann est d'avis que ce parti porte une responsabilité écrasante dans le domaine de la libéralisation du marché de l'électricité et de l'augmentation des tarifs. Il regrette que ce parti dépense beaucoup d'énergie pour tenter de contrecarrer les démarches visant à aider la population. Il estime que le Parti radical est aujourd'hui différent du Parti radical du XIX<sup>e</sup> siècle, dont la philosophie était tout autre.

**M. Philippe Rottet**, UDC, estime que le peuple a été cohérent lors des votations de juin dernier, en ce sens qu'il a accepté la restructuration des services techniques et refusé la création de la fonction de délégué à l'énergie et au développement durable financée par une taxe sur l'électricité. Il rappelle également que la population a suivi, il y a quelques années, les recommandations communales en matière d'économies de l'eau, sans délégué à l'eau, ce qui mène aujourd'hui à des comptes déséquilibrés en raison de la diminution des ventes, fait paradoxal, selon lui. A son sens, la population appliquera la même logique s'agissant de la hausse du prix de l'électricité et réduira sa consommation, étant donné que cela relève de la responsabilité individuelle. Toutefois, une information complémentaire pourrait figurer dans le *D'lem Info*.

**M. Pierre Brulhart** souligne que la Confédération, par son programme SuisseEnergie pour les communes, les encourage à s'engager en faveur d'économies d'énergie, ce qu'elles font pour la plupart, en obtenant des résultats satisfaisants. L'utilisation du *D'lem Info* lui semble bienvenue, en relevant que ce média a contenu à plusieurs reprises déjà des informations sur ce sujet. M. Brulhart est également favorable à la parution d'articles du délégué cantonal à l'énergie, pour autant que ce dernier accepte cette tâche.

De l'avis de M. Brulhart, le bon sens ne suffit pas pour réaliser des économies d'énergie ; l'information et l'encouragement sont également nécessaires. Quant à l'inutilité d'engager à la Commune un délégué à l'énergie et au développement durable, comme le prétend le groupe PLR, M. Brulhart rappelle que ce parti était favorable à l'engagement d'un mandataire externe dans le cadre de la motion 5.08/06 - "Enrayer le déficit structurel de la Municipalité de Delémont".

Répondant à M. Klopfenstein, M. Brulhart précise que seules des réalisations de base ont eu lieu l'année écoulée, dans l'attente d'un délégué communal. Finalement, M. Brulhart indique qu'une information claire sera transmise aux consommateurs delémontains s'agissant des hausses tarifaires.

**7. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.04/08 - "Panneaux solaires", CS•POP, M. JEAN PARRAT**

**M. Jean Parrat**, CS•POP, se basant sur une enquête menée par le WWF, rapporte que de nombreux citoyens renoncent à investir dans les énergies renouvelables pour des raisons financières ou fiscales. Toutefois, M. Parrat souligne que de tels investissements sont, dans le Jura, déductibles des impôts cantonaux. D'autres citoyens refusent d'investir parce qu'ils doivent entreprendre ces démarches à titre individuel, parce qu'ils sont locataires ou qu'ils craignent d'être considérés comme des écolos, ce qui, de l'avis de M. Parrat, n'est pas un défaut.

M. Parrat estime que l'information et les mesures incitatives ne suffisent pas toujours et que des obligations sont parfois nécessaires. Qualifiant la situation énergétique de critique, il souligne les hausses de prix actuelles de l'essence, du mazout, du gaz ou de l'électricité. Contrairement à M. Rottet, il doute que les citoyens prendront des mesures rapidement pour réduire leurs factures d'électricité à la suite de la prochaine hausse des coûts. De l'avis de M. Parrat, la priorité consiste à respecter l'avenir des générations futures, en économisant l'énergie produite et non en diminuant la facture trimestrielle des Services industriels. Selon lui, le nucléaire n'a pas d'avenir tant que les problèmes de sécurité et de déchets ne seront pas résolus. Il préconise, outre d'autres alternatives comme l'énergie éolienne, l'énergie solaire pour les propriétaires fonciers ou les locataires de bâtiments, qui devrait être un objectif commun et prioritaire. De plus, M. Parrat indique que la Suisse représente environ 0.1 % de la population mondiale mais qu'elle consomme plus de 0.4 % de l'énergie mondiale.

De l'avis de M. Parrat, les panneaux solaires produisent une énergie flexible et disponible pour chacun. Elle peut suffire à produire l'eau chaude sanitaire, de mars à octobre. Avec les panneaux photovoltaïques, qui fabriquent de l'électricité pour une maison, le surplus produit peut être réinjecté dans le réseau, avec l'accord du distributeur, et vendu.

Par son postulat, M. Parrat demande d'étudier la possibilité d'inciter, voire d'imposer, l'installation de panneaux solaires sur les nouveaux bâtiments, en cohérence avec les spécificités des quartiers de la ville. Il suggère ainsi d'introduire ce critère dans certains plans spéciaux. Il indique également que plusieurs villes allemandes ont forcé les citoyens construisant ou rénovant un bâtiment à installer des panneaux solaires.

Par ailleurs, M. Parrat indique que, selon l'enquête du WWF toujours, plus de 70 % des locataires interrogés accepteraient une augmentation de leur loyer si l'électricité consommée dans le bâtiment était produite à l'aide de panneaux solaires. L'étude demandée vise donc aussi à faire profiter les locataires de futurs bâtiments de cette énergie renouvelable.

**M. Pierre Brulhart** rapporte que l'Exécutif accepte ce postulat.

**M. Pierre Chételat**, PLR, revenant aux derniers propos de M. Goetschmann, qualifie le groupe CS•POP de proluxe s'agissant des questions énergétiques alors que le Parti radical s'en préoccupe. A son avis, l'acceptation de ce postulat est irresponsable et pénaliserait encore plus l'accès à la propriété, critère important de la politique de développement de la Ville. De plus, M. Chételat relève que des dispositions cantonales sont actuellement examinées dans le but de les harmoniser entre cantons. Elles prévoient entre autres l'obligation de consommer au moins 20 % d'énergie renouvelable.

Par ailleurs, M. Chételat soutient l'option des capteurs solaires pour la production d'eau chaude mais demeure sceptique quant aux capteurs photovoltaïques pour la production d'électricité, en raison de leur rendement insuffisant (120 kWh par an par m<sup>2</sup> pour un coût de Fr. 1'000.-/m<sup>2</sup>). De plus, selon lui, même si l'énergie solaire est renouvelable, le silicium - matière première pour la construction des panneaux photovoltaïques - n'est de loin pas inépuisable et son prix augmentera également, comme pour les autres matières rares.

Pour M. Chételat, il est impératif de privilégier pour des installations qui ne peuvent que difficilement être raccordées au réseau électrique. L'avancement de cette technologie pourrait passer par sa promotion pour assurer son développement. Toutefois, M. Chételat rappelle que la Suisse consacre beaucoup d'argent public à la recherche.

M. Chételat rappelle que dans le cadre de l'interpellation précédente, le groupe CS•POP demandait la collaboration avec le Canton en vue de réaliser des économies, alors que le présent postulat empiète sur le travail de l'adjoint du délégué cantonal à l'énergie. Ce dernier est responsable de l'efficacité énergétique et sa mission consiste à contrôler le respect de l'Ordonnance 730.11 visant une utilisation économe et rationnelle de l'énergie, dans le cadre des permis de construire. De l'avis de M. Chételat, l'isolation thermique des bâtiments doit être rendue obligatoire avant d'obliger l'installation de capteurs photovoltaïques. Aussi, il suggère d'attendre les dispositions cantonales précitées et de ne pas se mettre en concurrence avec le Canton. Pour ces raisons, le groupe PLR refusera le postulat.

**M. Dominique Baettig**, UDC, favorable à d'autres énergies que le nucléaire, indique avoir voulu mettre en place une installation solaire sur sa maison. Selon lui, la procédure à suivre est un parcours du combattant et donc très dissuasive. En effet, il semble d'une part que les particuliers n'intéressent pas les entreprises. D'autre part, le stockage de l'électricité est problématique et le coût des batteries prévues pour conserver l'électricité produite à titre privé est exorbitant. De plus, l'exposition au soleil, dans la région, ne suffit pas toujours.

A son avis, la solution passera par une lutte individuelle ou collective contre le gaspillage, face au problème de la surutilisation des ressources énergétiques, qui représente un véritable débat de société. Selon lui, les alternatives ne sont pas des solutions gratuites. Malgré tout, M. Baettig soutiendra ce postulat.

**M. Pascal Mertenat**, PDC-JDC, rejoint M. Parrat dans son constat et sur la nécessité de rechercher des solutions alternatives utilisant des énergies renouvelables, vu l'évolution des coûts des énergies fossiles. A son avis, la Municipalité doit encourager ce genre d'installation, sans toutefois retenir une solution unique, comme le suggère le postulat. En effet, d'autres combinaisons, en particulier le bois, l'installation photovoltaïque ou la pompe à chaleur peuvent être envisagées, étant souvent des solutions adaptées. En ce sens, l'étude demandée est très restrictive.

De plus, M. Mertenat s'interroge sur le caractère obligatoire proposé dans le postulat, qui n'est pas acceptable, étant donné que le type d'installation doit pouvoir être choisi par chaque propriétaire. Selon lui, aucune base légale n'existe pour arrêter cette obligation, ce qui pourrait changer si une motion le demandait. Par conséquent, M. Mertenat indique que son groupe acceptera le postulat si le texte "voire de rendre obligatoire" du dernier paragraphe était supprimé. Il propose donc à l'auteur de modifier le postulat en ce sens.

**M. Jean Parrat**, CS•POP, considère que l'accès à la propriété ne sera pas pénalisé par ce critère. Au contraire, il représente un avantage pour la Ville, incitant les futurs propriétaires à investir intelligemment à Delémont. De plus, M. Parrat n'entend pas imposer les capteurs photovoltaïques ou thermiques mais informer des différentes possibilités permettant de capter l'énergie solaire. Quant au silicium, M. Parrat indique que de nombreuses sources sont connues et que les techniques actuelles permettent d'implanter les capteurs photovoltaïques dans les fenêtres directement, sans utilisation de silicium. M. Parrat admet que cette technologie demeure coûteuse mais, à terme, si elle est très utilisée, son prix devrait baisser. Quant à l'argent public insufflé dans la recherche, M. Parrat souligne que d'autres pays moins riches en consacrent bien plus à ce domaine.

Par ailleurs, M. Parrat ne souhaite pas empiéter sur le champ d'action du délégué cantonal à l'énergie. Du reste, ce dernier est chargé de contrôler, dans les permis de construire, les critères d'isolation des bâtiments, alors que le thème du postulat concerne la production d'électricité et d'eau chaude par l'intermédiaire de panneaux solaires. M. Parrat admet également que la procédure liée à la mise en place de telles installations est complexe. Toutefois, la Confédération cherche à la simplifier. Cette procédure serait également facilitée si la Commune, dans le cadre de sa politique énergétique, incitait ou rendait obligatoire l'utilisation de panneaux solaires. A titre comparatif, M. Parrat indique que le climat de la Forêt Noire est identique à celui de Delémont et que 20 % des toitures, dans cette région allemande, sont équipées de panneaux solaires.

Quant à la suppression de texte demandée par le groupe PDC-JDC, M. Parrat souligne que, par son postulat, il suggère d'étudier l'éventualité de rendre obligatoire ou non l'installation de tels panneaux. Toutefois, il accepte de supprimer le texte en question.

**M. Pierre Chételat**, PLR, est d'avis que de nombreux citoyens sont sensibles à de telles installations. Toutefois, étant donné les nombreux critères à respecter (orientation du toit, entre autres), le recours aux panneaux solaires est souvent exclu et l'option des pompes à chaleur est souvent retenue. Par conséquent, M. Chételat estime que l'incitation dans ce domaine n'est pas une bonne idée. A titre d'exemple, il indique qu'une personne vivant seule dans une maison produit, avec des panneaux solaires, une quantité trop importante d'eau chaude. Pour toutes ces raisons, M. Chételat propose de refuser ce postulat.

**Mme la Présidente** rappelle que M. Parrat a accepté la suppression de texte demandée par le groupe PDC-JDC.

**DECISION** : le postulat 4.04/08 - "Panneaux solaires", CS•POP, M. Jean Parrat, est accepté à la majorité évidente, avec six voix contraires.

8. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/08 - "PERSONNEL AUXILIAIRE ENGAGÉ À LA COMMUNE", PDC-JDC, M. DIDIER SCHALLER**

**M. Didier Schaller**, PDC-JDC, est satisfait.

9. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/08 - "A PROPOS DU FONDS COMMUNAL DES DIGUES", CS•POP, M. DIDIER NICOULIN**

**M. Didier Nicoulin**, CS•POP, est satisfait.

10. **RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/08 - "PLUS DE TRANSPARENCE DANS LA GESTION DU PERSONNEL", CS•POP, M. JEAN PARRAT**

**M. Jean Parrat**, CS•POP, est partiellement satisfait.

11. **DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposées** : 4 questions écrites  
1 interpellation

La séance est levée à 20 h 30.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La vice-chancelière communale :

Sylvianne Mertenat

Nadia Maggay